

# MEILLEURE COPIE

## 3<sup>e</sup> CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

### SESSION 2017

#### EPREUVE REDACTION D'UN RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS OPERATIONNELLES

Commune de Joly-Bourg

Le 12 octobre 2017,

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire,

Objet : Les communes nouvelles

Références :

- Loi du 16 décembre 2010
- Loi du 16 mars 2015

« En France, on compte 36 000 communes, sans compter tous les sujets de mécontentements » (H. Rochefort).

En effet, ces dernières années, les pouvoirs publics ont usé de décisions qui impactent l'avenir des collectivités : baisse de dotations, renforcement de la région, augmentation des transferts financiers entre collectivités... (loi NOTRE : nouvelle organisation territoriale de la République d'août 2015). Les collectivités connaissent depuis peu l'effet de ciseaux (baisse des recettes de fonctionnement et difficile maintien voire augmentation des dépenses). La création des métropoles écrase nos petites collectivités qui ne pourront plus se faire entendre. Il est donc primordial de trouver des solutions à ce phénomène pour nos communes. Les communes de Joly-Bourg, Petit-Bourg et Bourg-Charmant l'ont bien compris. C'est pourquoi elles proposent de relever le défi en créant une commune nouvelle.

Le présent rapport mettra en évidence la définition et les caractéristiques précises d'une commune nouvelle (I) et mettra au jour ce projet de territoire dont nos communes pourraient s'inspirer (II).

## I - La commune nouvelle et ses caractéristiques

Un projet de fusion permet de se regrouper et engendre quelques changements (A) qui seront bénéfiques pour les générations futures et pour le territoire (B).

### A - Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

C'est la loi du 16 décembre 2010 qui crée la commune nouvelle : il s'agit d'une collectivité territoriale qui se substitue aux communes qui la composent et qui deviennent des communes déléguées.

La commune nouvelle est composée d'un maire, d'adjoints et de conseillers municipaux.

Les communes déléguées conservent un maire délégué, des adjoints et un conseil communal. Le maire délégué est un adjoint du maire de la commune nouvelle. Les communes déléguées conservent la compétence de proximité qui permet de garder le lien avec l'habitant (Etat civil, urbanisme, gestion des équipements comme les crèches, montant des subventions aux associations).

La commune nouvelle aura la compétence générale et une fiscalité propre c'est-à-dire un budget général et décidera de la répartition pour chaque commune déléguée.

La loi prévoit un régime transitoire jusqu'en 2020 concernant la représentativité des élus au conseil municipal de la commune nouvelle soit le choix de tous les conseillers de tous les conseils, soit une répartition proportionnelle.

Après avoir présenté la gouvernance, la composition et les compétences des communes nouvelles, il est intéressant de connaître les raisons d'une telle création.

### B - Pourquoi créer une commune nouvelle ?

Préparer l'avenir en répondant à la nécessité de mutualiser les services, d'optimiser nos moyens en assurant les projets d'investissement pour aménager le territoire dans l'intérêt des habitants (maintien des tarifs, accès au sport, à la culture, développement des politiques de prévention et de solidarité, favoriser la mixité sociale...) ; en maintenant un bon niveau de service public ou en favorisant un élargissement de leur accès.

Renforcer le rôle de la commune, peser plus fort au sein de la nouvelle agglomération, du Département, de la Région.

Alléger le millefeuille territorial.

Cependant, cette mise en place engendre quelques interrogations et difficultés.

En effet, au niveau des compétences, les élus craignent une perte de pouvoir au niveau local. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser en amont une répartition des compétences pour éviter ces écueils.

Se pose la question des relations de la commune nouvelle avec l'intercommunalité et la représentativité des élus des communes déléguées, mais aussi le choix du nom de la commune nouvelle qui doit être pris par les conseillers des communes à l'unanimité, à défaut, le Préfet tranchera. Il persiste également la crainte de la perte d'identité.

La création d'une commune n'est pas une mince affaire. Il faut peser le pour et le contre. Pour cela des procédés peuvent être mis en œuvre afin d'opter vers le choix le meilleur.

## II - Méthodologie pour la création d'une commune nouvelle réussie

Après la mise en place d'une véritable méthodologie de projet (A), vient le temps de constater le succès de la démarche (B).

### A - Un projet de territoire

Il est opportun de mettre en place une véritable méthodologie de projet afin d'aboutir favorablement à un objectif fixé.

- Phase de documentation : il faut se rapprocher des communes qui ont déjà tenté l'expérience, prendre connaissance des études, des marchés. Il faut appréhender la faisabilité du projet.

- Phase de diagnostic qui permettra de mettre en perspective les connaissances recueillies à confronter au projet, mettre en évidence les tenants et les aboutissants, permettre d'anticiper les facteurs d'échec ou de réussite. Cette phase peut passer par une réunion des différents maires pour présenter la démarche.

- Définition des objectifs : l'objectif général étant de créer la commune nouvelle, l'objectif opérationnel étant de tenter de se rapprocher le plus possible des obligations réglementaires ; l'objectif doit répondre aux critères de la méthode SMART. Il doit être spécifique : clair, précis, détaillé et compréhensible afin qu'il soit mesurable.

L'objectif doit être accessible, c'est-à-dire qu'il ne faut pas voir trop grand. Mieux vaut plusieurs petits objectifs qu'un gros difficilement accessible et de longue haleine. Sans ambition, pas de challenge, sans challenge, pas de résultat marquant.

Il doit être réalisable et temporel (date butoir, diverses étapes).

- Recherche de partenaires :

N'y aurait-il pas d'autres communes intéressées par la création ? Il faut s'intéresser aux dotations et autres subventions qu'on pourrait recevoir dans le but de cette création.

- Mise en œuvre :

Des groupes de travail devront être mis en place pour ce projet où il sera question de la rédaction de la charte, de la gouvernance, du personnel, des finances.

Un comité de pilotage verra le jour avec un chef de projet pour contrôler le cours des étapes. Il faudra réfléchir au devenir des moyens matériels, humains et financiers.

Quant aux moyens matériels, quelle sera la trajectoire de l'utilisation des équipements divers ?

Quant aux moyens humains, il faudra associer les agents au projet, faire un état des lieux et un diagnostic du personnel, préciser aux agents qu'il n'y aura pas de perte de leur régime indemnitaire actuel, ni des avantages acquis et leur présenter les

changements et bouleversements qui pourraient survenir dans leur environnement de travail et leurs pratiques professionnelles.

La question du management ici est primordiale.

Quant aux moyens financiers, sur fond de crise et de désengagement de l'Etat, il est évident de créer cette nouvelle commune qui entraînera au contraire des avantages financiers.

Pour ce faire, d'autres moyens paraissent incontournables à la bonne réussite du projet.

#### B - Le succès de la commune nouvelle

Dans la gestion de projet, la phase de communication est la clé de réussite. Elle passe par le site internet de la ville, des messages au public, la consultation de la population par des réunions publiques, des ateliers participatifs.

Le succès de la création d'une commune nouvelle vient du fait également qu'il s'agit d'une démarche volontaire des communes, du libre choix des élus.

Ce qui ne reste pas sans effet, c'est que l'Etat agite une « carotte financière » à l'appui de ces créations : gel des dotations, voire bonus de 5 % pour les plus grosses communes nouvellement créées, maintien de la DSR (dotation de solidarité rurale), avantage sur le FCTVA, priorité à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), effet de la mutualisation. Les taux d'imposition seront harmonisés de façon progressive. On retrouvera une fiscalité maîtrisée grâce aux économies de fonctionnement réalisées.